



APPEL POUR MOBILITÉ TRANSATLANTIQUE

pour les chercheurs et chercheuses du Québec et de la France — 2026

PRÉAMBULE

Dans un esprit d'étroite collaboration et de partage intersectoriel des connaissances, la mission de l'Institut France-Québec pour la coopération scientifique en appui au secteur maritime (IFQM) est de fédérer et d'animer les acteurs en recherche, en innovation et dans le milieu de l'enseignement supérieur à travers les différents domaines liés au secteur maritime. L'IFQM joue ainsi un rôle important dans la mobilisation des expertises québécoises et françaises pour toutes questions relatives aux enjeux du développement maritime durable et responsable.

OBJECTIF

L'appui financier octroyé par l'IFQM vise à faciliter le développement de collaborations entre les équipes de recherche du Québec et de la France, afin de répondre de façon concertée aux enjeux maritimes communs et/ou de partager des connaissances et savoir-faire de part et d'autre de l'Atlantique. Les intérêts du chercheur ou de la chercheuse qui dépose sa candidature doivent être en adéquation avec les thématiques de l'IFQM : [Stratégie scientifique – IFQM](#)

ADMISSIBILITÉ

Pour être admissible au financement, la personne candidate doit :

- être une chercheuse ou un chercheur œuvrant au sein d'un établissement de recherche public* [membre de IFQM](#);
- être accueilli par un établissement ayant signé la charte d'adhésion de l'IFQM;
- se déplacer dans le but de développer une collaboration pérenne qui s'inscrit dans l'une des sept thématiques de l'IFQM.

FINANCEMENT

Un montant maximum de 5 000 \$ pour une personne affiliée à une institution québécoise, ou 3 000 € pour une personne affiliée à une institution française, sera attribué pour couvrir les frais de déplacement et d'hébergement sur présentation des pièces justificatives.

SÉJOUR

Le séjour, qui doit se terminer avant le 31 décembre 2026, doit être d'une durée minimale de 2 semaines.

* Au Québec, les établissements de recherche publics (autre qu'académique) doivent répondre aux conditions du gouvernement du Québec qui se retrouvent en cliquant sur le lien suivant : [Demander une reconnaissance à titre de centre de recherche public admissible | Gouvernement du Québec](#)

Vous avez un doute? Communiquez avec nous!

DÉPENSES ADMISSIBLES

L'aide financière attribuée doit être utilisée pour couvrir les frais de déplacement et de séjour du chercheur ou de la chercheuse.

PROCÉDURE ET ANNONCE DES RÉSULTATS

Pour soumettre une demande, le ou la chercheur·e doit remplir le formulaire en ligne, joindre les documents nécessaires en format PDF et faire parvenir le tout **au plus tard le 31 mars 2026** à ifqm@uqar.ca et ifqm@univ-brest.fr. Les demandes seront évaluées par un comité indépendant et les résultats seront annoncés à la fin avril.

Pièces requises :

Le formulaire en ligne « [Formulaire de demande](#) » incluant :

- le CV du ou de la candidate provenant d'une institution québécoise ou française, membre de l'IFQM ;
- la lettre d'invitation d'un chercheur ou d'une chercheuse de l'institution d'accueil.

La demande d'aide financière doit être rédigée en français.

Toute demande incomplète ou soumise en retard ne sera pas considérée.

Pour toute question relative à cet appel nous vous invitons à communiquer avec

Geneviève Lalonde

Coordonnatrice – Québec
Université du Québec à Rimouski
Tél. : 418 723-1986 poste 1407
Portable : 438 887-6492
ifqm@uqar.ca

Youenn Quézédé

Coordonnateur – France
Université de Bretagne Occidentale
Tél. : + 33 (0) 2 98 04 68 04
Portable : + 33 (0) 6 60 50 57 65
ifqm@univ-brest.fr

Guide pour le formulaire de demande (document séparé)

PARTIE A – IDENTIFICATION

1. Identification du ou de la soumissionnaire (nom, poste, réseaux et regroupement d'attaché)
2. Informations relatives à l'affiliation (Institut, mission, adresse, etc.)
3. Milieu d'accueil de la personne candidate (personne-ressource, institut, adresse)
4. Dates proposées du séjour

PARTIE B – DESCRIPTION DU SÉJOUR ET DE LA COLLABORATION ENVISAGÉE (MAXIMUM 250 MOTS)

Préciser la complémentarité des expertises entre la personne candidate et le milieu d'accueil ou encore la valeur ajoutée de la collaboration.

PARTIE C – CADRE BUDGÉTAIRE

Justifier l'utilisation des fonds.

Évaluation

Les demandes sont évaluées en fonction des critères suivants :

- La justification et la pertinence de la collaboration
- La valeur ajoutée de la collaboration pour les milieux visiteur et d'accueil
- La pertinence du déplacement et de la durée du séjour

Les propositions seront évaluées par un comité indépendant d'expertes et d'experts français et québécois. Les membres de ce comité se réservent le droit de retirer du concours les demandes qui feraient l'objet de démarchage ou d'interférence dans le processus d'évaluation. Les personnes évaluatrices sont tenues au respect de la confidentialité quant aux dossiers, aux délibérations et aux recommandations formulées et ne peuvent participer à l'appel. De plus, la déclaration de tout conflit d'intérêts est exigée.

ENGAGEMENT DE LA PERSONNE CANDIDATE

En acceptant la subvention, le ou la candidat·e s'engage à respecter les termes et conditions stipulés dans le présent guide d'appel, en plus de remettre un résumé du séjour à son retour et/ou sur demande.



www.ifqm.info

IFQM

@IFQMer

FRANCE

ifqm@univ-brest.fr

+33 (0) 2 98 04 68 04

QUÉBEC

ifqm@uqar.ca

+1 418 723-1986 #1407